

Rapport d'activités



**Communauté de Communes
du Pays de Lumbres**



Communauté de Communes du Pays de Lumbres
1, chemin du Pressart – 62380 LUMBRES
cc-paysdelumbres.fr - accueil@ccplumbres.fr

Directeur de la publication : Christian LEROY

Rédactrice en chef : Céline CARBONNET

Rédacteurs : Service communication de la CCPL à partir des éléments de l'ensemble des services

Conception graphique interne : Céline CARBONNET

Photos @CCPL sauf mentions contraires

Diffusion au format PDF – mise en ligne sur le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres établit son rapport annuel 2025 retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Reflet de la production de l'ensemble des services et des avancées de l'intercommunalité.

Délibération n°???-??? prise le 23/06/2026 en conseil communautaire et votée à l'unanimité

SOMMAIRE

EDITOS	Page 4
2025 en un clin d'œil	Page 5
La Communauté de Communes du Pays de Lumbres :	
Présentation.....	Pages 6 à 8
• Un territoire • Une population • Des entreprises	
La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, une communauté de communes...	
• ENGAGEE.....	Pages 10 à 23
◦ Développement économique ◦ Développement durable ◦ Tourisme – animations territoriales et sports de nature ◦ Culture ◦ Lecture publique – PLUME ◦ Centre aquatique – L'Aa Piscine	
• SOLIDAIRE.....	Pages 24 à 28
◦ France services ◦ Actions sociales en Pays de Lumbres ◦ Aides à la rénovation de l'habitat ◦ Inondations : élaboration d'un PICS	
• SOBRE ET DURABLE.....	Pages 29 à 37
◦ Développement durable ◦ Réduction et optimisation des déchets ◦ Renaturation du site de l'ex piscine ◦ Mobilité ◦ Urbanisme et Droits des sols	
Les moyens pour agir.....	Pages 39 à 43
• Des services ressources : Communication, Ressources humaines • Le budget	
Une coopération sereine entre les communes et l'intercommunalité.....	
	Pages 45 à 51
• Le pacte de gouvernance territoriale • Les compétences de la CCPL • La coopération de l'intercommunalité envers ses communes	

TABLE DES ANNEXES

1. CFU et note de synthèse explicative
2. Rapport ZAC

ÉDITOS

L'année 2025 aura été, pour notre Communauté de Communes, une année particulièrement dense, marquée par des avancées concrètes, des projets structurants et une mobilisation collective exemplaire au service de notre territoire.

Parmi les réalisations majeures, la mise en service de 60 kilomètres de liaisons douces constitue une étape décisive. Elle illustre notre volonté d'encourager les mobilités durables, de renforcer les connexions entre nos communes et d'améliorer le cadre de vie de nos habitants. Dans le même esprit, le challenge mobilité dans les écoles a permis de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux, en faisant d'eux des acteurs engagés du changement.

Notre identité territoriale, résolument tournée vers les sports de nature, s'est affirmée avec éclat à l'occasion des 10 ans de la station de sport Grandeur Nature. Véritable marque de fabrique, cette dynamique participe à l'attractivité de notre territoire et à son rayonnement bien au-delà de ses frontières. Cette ambition s'est également traduite par l'arrivée du sport sur ordonnance au centre aquatique, une initiative innovante au croisement du sport et de la santé, au bénéfice direct de nos habitants.

En parallèle, notre action en faveur de la jeunesse et de la culture s'est poursuivie avec le développement des ateliers musique dans les écoles, contribuant à l'éveil artistique et à l'épanouissement des enfants sur l'ensemble du territoire. La colo pour les ados, elle, rencontre chaque année depuis 3 ans un vrai succès, permettant à nos jeunes de s'ouvrir vers les autres et de découvrir de nombreuses activités sportives.

Sur le plan environnemental et énergétique, le lancement du projet de chaufferie bois au centre aquatique, en alternative au gaz, marque une étape importante. Ce projet structurant s'inscrit dans une démarche globale, avec la création d'une véritable filière bois locale, génératrice de valeur et respectueuse de nos ressources.

Enfin, le dynamisme économique de notre territoire s'est confirmé avec l'implantation de nouvelles entreprises sur la Porte du Littoral, générant plus de 1000 emplois. Cette vitalité est le fruit d'une stratégie d'attractivité assumée et d'un travail de fond mené en partenariat avec les acteurs économiques.

Ce rapport d'activités est le reflet fidèle de cette année riche en projets et en réalisations. Il est avant tout le fruit d'un engagement collectif, porté par la mobilisation des élus, des services et de l'ensemble de nos partenaires.

Forts de cette dynamique, nous poursuivrons en 2026 nos efforts pour construire, ensemble, un avenir toujours plus durable, solidaire et ambitieux pour notre territoire.

Christian LEROY,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maire d'Escœuilles

La CCPL vous présente son rapport d'activités 2025, document réglementaire qui s'accompagne, en annexe, des comptes administratifs et rapports spécifiques. Il retrace l'ensemble des actions conduites par nos services dans chaque domaine de compétence, ainsi que les projets engagés au cours de l'année, en cohérence avec les orientations stratégiques de notre territoire.

L'année 2025 confirme la solidité de notre engagement collectif et la constance de notre ambition : faire vivre un service public de qualité, utile, accessible et adapté aux réalités du Pays de Lumbres. Plus que jamais, cette ambition repose sur une valeur essentielle : celle du travail, porté avec rigueur, professionnalisme et sens de l'intérêt général.

Je tiens à saluer l'implication des élus et des agents, qui œuvrent chaque jour, avec exigence et détermination, au service de nos concitoyens. Leur engagement constitue le socle de notre action et la condition indispensable à la réussite de nos projets. C'est par cette mobilisation quotidienne, discrète mais essentielle, que notre collectivité avance et répond aux attentes légitimes de la population.

Dans un contexte en constante évolution, où les défis sont nombreux, cette capacité à agir collectivement, avec responsabilité et solidarité, demeure notre plus grande force.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport, reflet fidèle du travail accompli tout au long de l'année 2025 au service de notre territoire et de ses habitants.

Didier BEE,
Vice-Président aux Finances et Ressources Humaines
Maire de Zudausques

2025 EN UN CLIN D'ŒIL RETOUR EN IMAGES

JANVIER



Une cérémonie de vœux participative sur le thème du Faire société.

MARS



Carton plein, le concours destiné aux écoles, est remporté par les écoles d'Alquines et Lumbres !

MAI



L'incontournable Journée de l'abeille pour sensibiliser tous les publics.

FÉVRIER



Remise des tapis d'éveils aux nouveaux-nés de l'année par le CIAS.

AVRIL

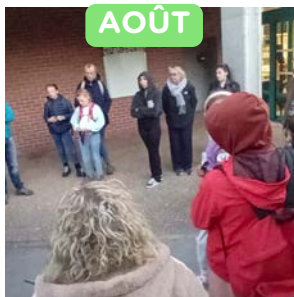


Deuxième festival En avant les Pestacles et toujours un succès !

LA STATION DE SPORT
GRANDEUR NATURE
FÊTE SES 10 ANS

Les 10 ans de la Station de sport Grandeur Nature.

AOÛT



Sortie nature avec notre partenaire LPO à Esquerdes pour tout savoir sur les chauve-souris.

OCTOBRE



Mobilité : projection à Seninghem du documentaire du CEREMA tourné en Pays de Lumbres

DÉCEMBRE



Lancement de la concertation citoyenne Mobilité.

JUILLET



80 ados du Pays de Lumbres en colo avec le CIAS.

SEPTEMBRE



Nouveau rendez-vous de l'Espace enfance et famille et PLUME avec les pépites des parents.

NOVEMBRE



Coup de pouce aux consommateurs et commerçants locaux avec les chèques Happy kdos+20%.

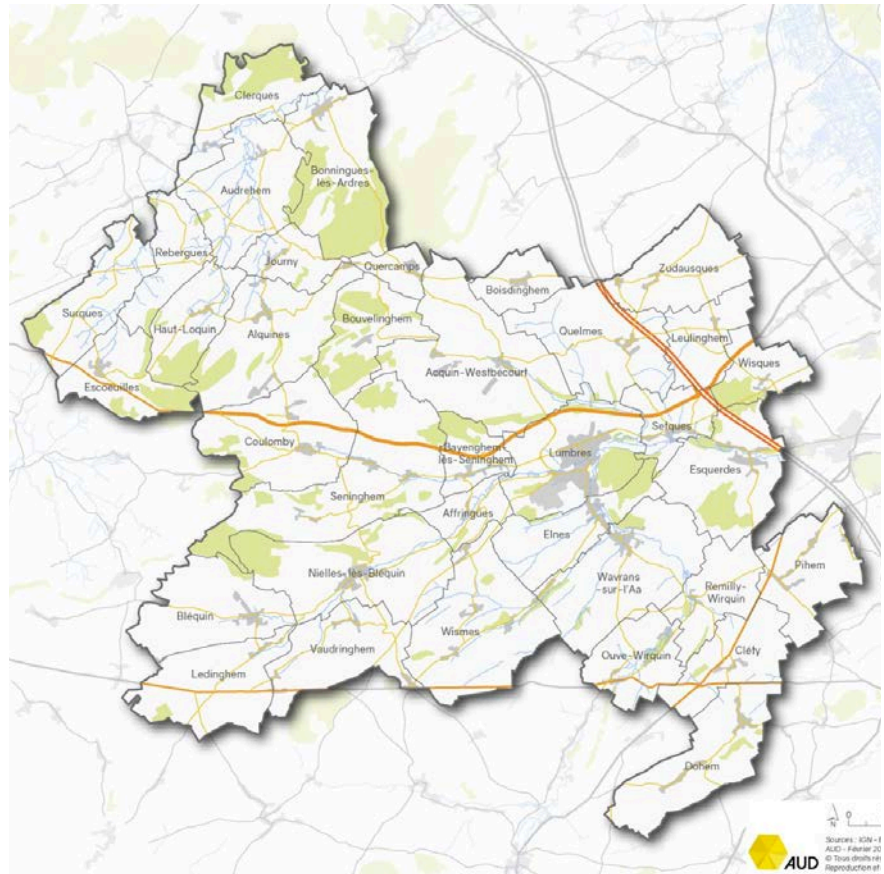
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Présentation



Un territoire

- 36 communes, 24 135 habitants, 270Km²
- Marqué par une forte attractivité résidentielle (+ 3 759 habitants entre 1999 et 2022, soit +18%)
- Rural, au cadre naturel et paysager remarquable



- Intégré au Pays de Saint-Omer et au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO), Réserve de Biosphère Labellisée UNESCO depuis mars 2025.
- Engagé dans la transition énergétique et numérique
- Un centre-bourg, pôle de services et d'emplois, en cours de redynamisation dans le cadre du programme Petite Ville de Demain

Une population

- Particulièrement soucieuse de la qualité du cadre de vie et de la préservation des paysages et de la nature
- Qui évolue, et avec des besoins spécifiques pour certains (équipements/services, mobilité, habitat, accès à l'emploi)
- Qui travaille majoritairement en dehors du territoire
- Attachée au renforcement du commerce de proximité

Des entreprises

- 5418 emplois dont 3336 dans le privé pour 354 entreprises
- 11421 actifs entre 15 et 64 ans soit un taux d'activité de 76,4%
- 251 exploitations agricoles pour 17570ha de surface agricole (soit une moyenne de 70ha par exploitation)

Source AUD - 2024-2025



LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS DE
LUMBRES

Une communauté de communes...

ENGAGÉE

SOLIDAIRE

SOBRE ET DURABLE



PAYS DE
LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Développement économique

• Fonds d'aides aux activités économiques

—> Aides aux entreprises

24 dossiers de demande de subvention Création/Reprise/Développement dont :

✓14 créations

✓3 reprises

✓7 développement d'activité

❖Secteurs d'activité : Restauration, service, commerce, bâtiment, tourisme

❖6 dossiers éligibles à la bonification «transition écologique»

Montant total des investissements éligibles : 1 125 340€

Montant total des aides CCPL : 52 034€

—> Aides aux exploitations agricoles

Délibération du 03 octobre 2024

✓Aide forfaitaire à l'installation : 3000€ -Bonification pour pratiques agroécologiques : 2000€

✓3 dossiers éligibles à une aide forfaitaire + bonification

Montant total des aides CCPL : 15 000€

• Fonds de l'Union européenne



SIRR

Interreg
North Sea



Co-funded by
the European Union

SIRR : SUSTAINABILITY, INNOVATION AND RESILIENCE IN RURAL AREAS= «DURABILITÉ, INNOVATION ET RÉSILIENCE DANS LES ZONES RURALES»

Partenaires : Territoires ruraux en Suède, Danemark, Allemagne, France.

Objectif : Permettre, via la concertation, l'élaboration de projets durables et innovants pour le développement des territoires ruraux.

Ce que permet le projet SIRR :

Expérimentation, retours d'expériences, échanges de bonnes pratiques.

+ LEADER
7 projets CCPL à l'étude pour l'obtention d'un fonds européen



Développement économique

→ Fonds d'urgence inondations

Suite aux inondations de fin 2023 et début 2024, un fonds d'urgence pour les entreprises a été créé (CC du 29/01/24).

10 dossiers déposés donnant lieu à une indemnisation

➤ Eligibilité : Être localisé dans une commune reconnue Catnat-Justifier d'une perte de chiffre d'affaires de 30% sur la période de novembre 2023 à janvier 2024 (en comparaison de la même période l'année précédente)

Montant total des aides versées : 20 834 euros.



Entreprises ayant subi des dégâts matériels

Aide financière en subvention de 1500€ à 5000€ (selon le nombre de salarié)

7



Entreprises n'ayant pas subi de dégât matériel

Aide financière en avance remboursable, de 3000€ à 5000€ (selon le nombre de salariés)

1



Agriculteurs

Subvention à hauteur de 20 % du montant des dépenses éligibles HT (remplacement ou réparation) dans la limite de 5000 €.

2

ETAT / CCPL

Petites villes de demain

Espaces publics et mobilités

- Requalification du secteur central
- Développement des aménagements cyclables
- Optimisation de l'offre de stationnement
- Harmoniser les devantures et façades commerciales

Habitat

- Lutte contre la vacance de logements
- Réhabilitation de la friche Leclerc

Développement économique

- Soutien des commerçants dans leur transition digitale
- Animation du centre-bourg

Equipements et services

- Renforcement de l'offre de soin et de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- Définition du devenir du site de l'ancienne piscine

11 décembre 2026 : COPIL PVD

La quasi-totalité des actions ont été réalisées

Prolongement du dispositif jusque fin 2027

Convention RDM

4 axes :

- 1/ Reconversion du site de Blendecques
- 2/ **Accompagnement des entreprises**
- 3/ Diversification de l'économie locale
- 4/ Inclusion vers l'emploi
- 5/ Appui à la structuration de projets territoriaux

4 entreprises CCPL ont bénéficié d'aides à l'embauche (4000€ par CDI):

- Géoclès : 2 postes – 8000€
- Blot électricité : 4 postes – 16 000€
- CSB : 3 postes – 12 000€
- Sectiotech : 4 postes – 16 000€

CLPE

5 orientations prioritaires

- 1/ Valoriser les métiers du territoire auprès des publics jeunes (13-30 ans)
- 2/ Développer les offres de stage et d'insertion professionnelle dans le secteur des services à la personne
- 3/ Élargir le champ de recrutement dans les métiers du développement durable
- 4/ Permettre l'accès facilité à la garde d'enfants
- 5/ Maximiser la réussite des demandeurs d'emploi dans la création/reprise d'entreprise



Développement économique

CIA : Commission d'Indemnisation Amiable

Création de la CIA intercommunale en avril 2024

10 dossiers instruits – 8 indemnisés - 31 200€ versés,
répartis à parts égales entre CCPL et Ville de Lumbres.

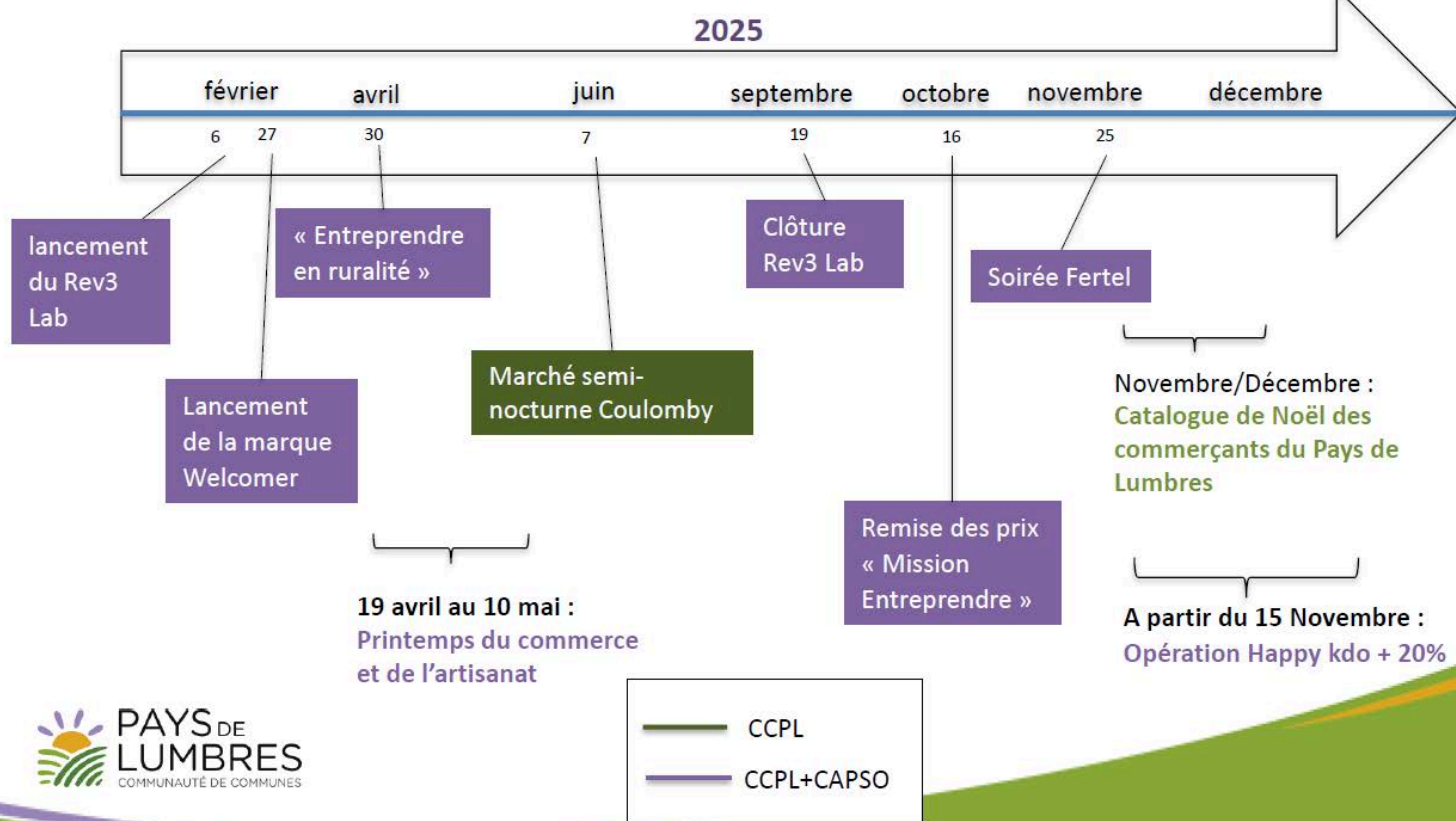
Eligibilité et paiement de l'indemnisation

- ✓ Le commerçant est éligible à partir d'une baisse de 30% de son CA sur un mois durant la période des travaux.
- ✓ L'impact des travaux doit être **certain, direct, spécial et anormal**
- ✓ Le montant de l'aide est réparti à parts égales entre la commune et la CCPL.
- ✓ L'aide est versée en deux fois : par la CCPL et par la ville de Lumbres, après signature de la convention par l'ensemble des parties.
- ✓ Montant maximum de l'aide : 10 000€



Développement économique

ACTIONS DE SOUTIEN AUX ACTIVITES ECONOMIQUES/ATTRACTIVITE



SUIVI DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

BGE

- ✓ Permanences dans les locaux de la CCPL (2 demi-journées par mois)
- ✓ Actions de sensibilisation auprès des porteurs de projet potentiels
- ✓ Promotion du service auprès des élus et acteurs économiques du territoire
- ✓ Participation de la BGE aux événements sur le développement économique

5000€ / an

CMA

- ✓ Audits « CAP développement », sur la santé globale de l'entreprise
- ✓ Audits de gestion financière
- ✓ Accompagnements à la transmission
- ✓ Accompagnements à la transition écologique (« charte efficacité écologique »)
- ✓ Pass CMA (accès aux formations)
- ✓ Attributions de labels

15000€ / an

IPSO

- ✓ Accompagnement au financement des entrepreneurs
- ✓ Expertise des dossiers de financement
- ✓ Accompagnement des porteurs de projet
- ✓ Soutien aux entrepreneurs qui traversent des difficultés conjoncturelles

12050€ / an



→ Aménagement de la Porte du Littoral

Les acteurs économiques et politiques du territoire ont uni leurs efforts afin d'élaborer une stratégie économique pour l'avenir. La mise en place du parc d'activités de La Porte du Littoral par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres est un élément de cette politique ambitieuse du développement économique local.

En 2025, la Porte du Littoral comptait 1000 emplois répartis dans 31 entreprises.



Le parc d'activités de la Porte du Littoral (50 hectares) se situe sur la commune de Leulinghem, à la sortie n°3 de l'autoroute A26 et est desservi par la RD 942 (2x2 voies), axe routier structurant d'intérêt régional. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a réalisé la viabilisation du parc d'activités de la Porte du Littoral, portant sur 50 hectares.



Développement durable

→ Animations Réduction des déchets et développement durable

Animations scolaires/ CCPL :

Au cours de l'année 2025, les animatrices Développement Durable de la CCPL se sont rendues dans les écoles du territoire afin de sensibiliser les élèves au tri des déchets, aux nouvelles consignes de tri... et sur le sujet de la biodiversité.

57 animations

- o « Tri des déchets, recyclage » : 39 classes
 - o « Fresque des déchets » : 3 classes
 - o « Compostage » : 4 classes
 - o « Sortie TRITOUR » : visite de Flamoval à Arques - 4 sorties (8 classes)
 - o « Atelier récup /création éponge Tawashi » - 1 classe
 - o « Sensibilisation tri au self » au collège et Lycée
- ont été réalisé dans les écoles primaires, collège pour la sensibilisation au tri soit **1 562 élèves sensibilisés.**





Développement durable

7 animations « Abeilles, pollinisateurs » ont été réalisées dans les écoles primaires, collège du territoire, soit **143 élèves sensibilisés**.

« Animation abeilles » avec apicultrice : 4 classes

« Animation pollinisateurs » dans le cadre de l'AMI Pollinisateurs du Département, animé par 2 animateurs de la DPPM : 3 classes



3 prêts d'expositions abeilles, aux écoles et collège du territoire, soit **300 élèves sensibilisés**.

Animations scolaires / partenaires :

Réalisées par nos partenaires Ligue pour la Protection des Oiseaux Hauts de France (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

- LPO :

o **31 animations (33 classes) et 3 prêts d'expositions** « Oiseaux, rapaces nocturnes, sorties pédagogiques, hirondelles, chauve-souris, insectes, expositions « Jardin nature » « Plume de nuit » ont été réalisés dans les écoles primaires du territoire, **soit 654 élèves sensibilisés**.





Développement durable

Animations scolaires / partenaires :

o « Programme des Chants d'oiseaux dans nos écoles » réalisé dans la commune d'Alquines et la ferme du Mont Vert, Mr Croquelois à Alquines avec les élèves de Monsieur Lécaille.

5 animations soit 24 élèves à chaque atelier.



CEN :

o **5 animations** « La haie champêtre en automne balade sensorielle, ... » programmés au 2ème semestre 2025 dans les écoles primaires, soit 134 élèves sensibilisés.

36 animations soit 788 élèves sensibilisés en 2025.



Développement durable

Animations à destination des habitants :

Un programme d'animations Prévention déchets et Développement Durable est proposé aux habitants tout au long de l'année.

o Prévention déchets : CCPL

Ateliers faire soi-même (produits ménagers, cosmétiques), couture : hygiène féminine, création d'éponges lavables, création d'un mini potager, ...

Ateliers réduction de déchets : atelier « 3,2,1...TRIEZ », « samedis du compostage », « Repair Café », « fresque des déchets », « consommer autrement : cuisine anti-gaspi »

Visite du centre de valorisation Flamoval pour les habitants

Jeudis du développement durable : ateliers à base de récup

Soit 49 animations Prévention déchets, 433 personnes



***Vous allez
être fiers
de vous!***



Développement durable

Développement Durable : CCPL : 5 animations soit 173 personnes

Journée de l'abeille

Rando Rucher avec l'Office du Tourisme ; intervenante : Sylvie Hennuyer apicultrice

Présentation du métier d'apiculteur, matériel,... et dégustation de miel

Concours de dessins : les artistes du rucher

Journée du Développement Durable



Ligue Pour la Protection des Oiseaux Hauts de France : 3 animations soit 72 personnes

Animations : abeilles/pollinisateurs, Les oiseaux des jardins, Nuit Internationale de la Chauve-Souris

Conservatoire des Espaces Naturels : 3 animations soit 45 personnes

Animations : abeilles/pollinisateurs, Randonnées paysagères, un anti-moustique naturel/chauve-souris en août

Soit 11 animations développement durable, 290 personnes



Tourisme - Animations territoriales

Le Pays de Lumbres confirme en 2025 son attractivité à l'instar des Hauts-de-France ! Destination de proximité, accessible et authentique, le territoire séduit par son art de vivre « nature » : se ressourcer, partager des moments en famille, découvrir des villages de caractère, profiter des grands espaces et d'une gastronomie conviviale.

Une réponse idéale aux nouvelles envies d'évasion, de ralentissement et de reconnexion à l'essentiel.

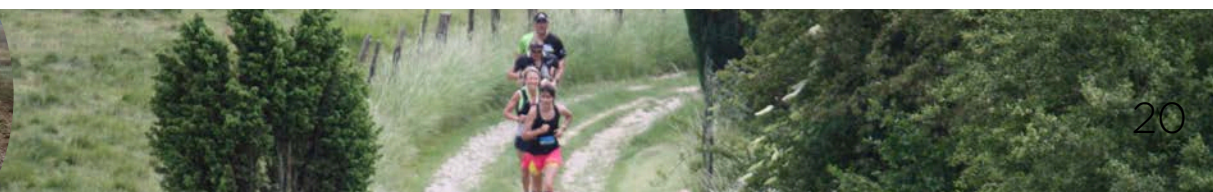
Bilan Saison Touristique 2025 PAYS DE LUMBRES



2025 a été marquée par **les 10 ans de la Station de sport Grandeur Nature**, et un jeu sous forme de Passport destiné aux sportifs, aux familles et à la découverte.

Sans compter le programme d'animations qui fonctionne toujours très bien et propose un panel d'activités sportives et de loisirs destinées à un large public.

Au total, **69 animations "sports de nature"** ont eu lieu en 2025 et **1076 participants** ont été enregistrés.





Culture

865 spectateurs accueillis en **2025**

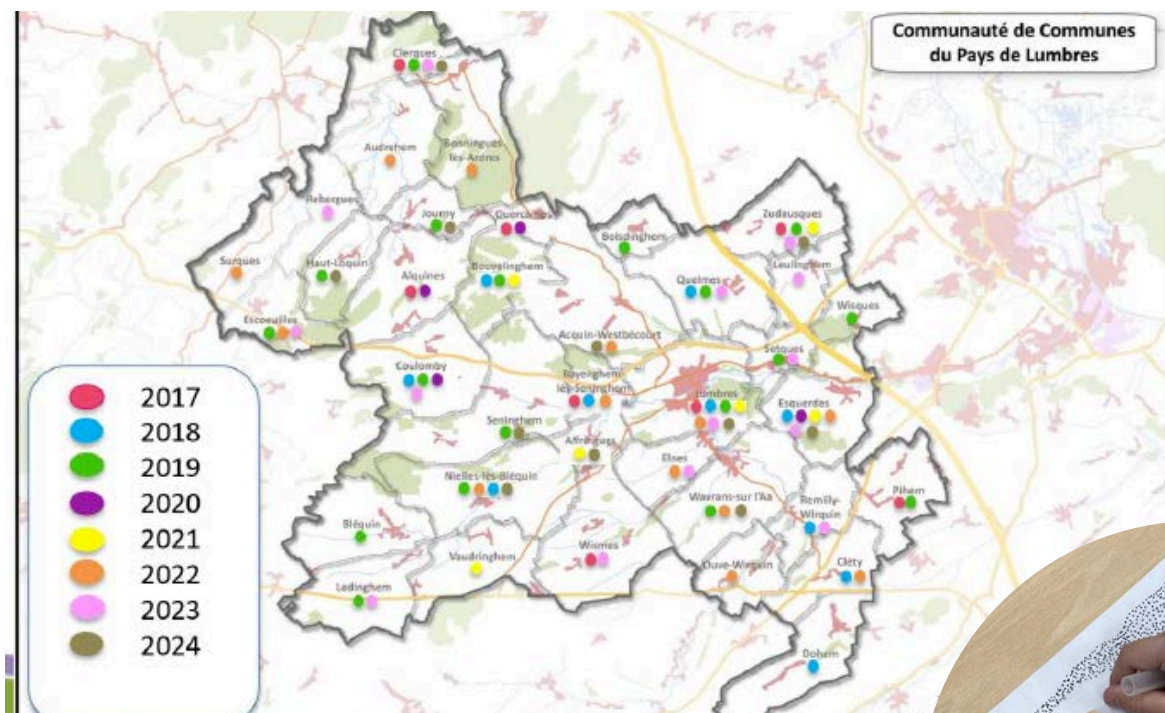
(Saison réduite de moitié par la perte de subvention du Département)

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1330	1433	2383	168	1440	1853	2414	1985	865
14	15	20	3	17	21	24	16	14



Total de **13 871** personnes

Les spectacles ont été programmés sur les 36 communes, couvrant l'ensemble du territoire sur les années 2017 à 2024



Dans les écoles

Nous intervenons 12 fois par an en partenariat avec le Collectif Art-Groupe dans les écoles du territoire autour des Arts plastiques, de la maternelle au CM2.

Et proposons 6 ateliers artistiques en partenariat avec La Boutique
En 2025, cela représente 469 élèves.





Lecture publique - PLUME



La collectivité a mis en place depuis 2012 un service public culturel de proximité à travers la mise en réseau de 12 médiathèques sur le territoire, PLUME - Pays de Lumbres Médiathèques. Les médiathèques créent du lien social, sont des lieux de vie, de rencontres, d'échanges, de partage, de découverte que la Réseau s'évertue à dynamiser.

Nouveauté 2025

Interventions musicales dans les écoles du territoire

2 musiciennes du Conservatoire de Saint-Omer sillonnent le territoire pour éveiller les élèves à la musique !

Au programme : découverte des instruments de musique, apprentissage de comptines, des rythmiques...

Au premier semestre 2025, interventions sur les classes de :

CP-CE1 de l'école de Journy
CP-CE1 de l'école d'Escoeuilles
CE1 de l'école de Cléty
63 élèves sensibilisés en 2025

En chiffres en 2025

50 Animations
364 participants
(81 adultes et 273 enfants)





Centre aquatique

En 2025 :

111 224 entrées

7808 entrées public classique,

7183 entrées aquagym

37 742 entrées activités,

3800 leçons enfants,

22 446 scolaires...



La CCPL met en parallèle son centre aquatique à disposition des associations sportives du territoire : Les Tritons Lumbrois et Sub'Aa. Cette mise à disposition vaut aussi pour les Meetings et autres compétitions. Les créneaux des activités clubs représentent un tiers des activités globales de L'Aa Piscine.

Mises à disposition des associations sportives

Club des Tritons Lumbrois :

En 2025, la CCPL a attribué 2994 couloirs pendant une heure aux Tritons.

Club Sub'aa :

En 2025, la CCPL a attribué 1876 couloirs pendant une heure à Sub'Aa

Le public spécialisé a représenté 2748 entrées en 2025 au centre aquatique ce qui représente principalement les IME, SESSAD et quelques foyers. Les IME viennent principalement lors des créneaux scolaires mais fréquentent également l'établissement durant les vacances sur les créneaux public. Les créneaux ne leurs sont pas réservés, l'inclusion se fait naturellement.



France services



La Maison des Services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ouverte en 2015, a été labellisée France services cinq ans plus tard. Ce label confirme l'engagement de la CCPL auprès de ses habitants et de ses communes pour un service public de qualité et surtout de proximité. Les services développés viennent en complément des services existants dans les mairies des 36 communes que compte le territoire et s'appuient sur de nombreux partenaires.

En 2025 :

11694 accompagnements
11179 usagers reçus
539 permanences
75 accès libres à l'ordinateur

Le France services du Pays de Lumbres a été retenu pour la 7e promotion Lieux innovants, Lieux accueillants en raison de sa forte fréquentation ! Ce dispositif permettra de bénéficier :

- d'un accompagnement personnalisé
- d'une mise à disposition d'une ingénierie qui proposera des solutions clés en main d'aménagement
- d'une subvention pouvant aller jusqu'à 10 000€

OBJECTIF: améliorer la gestion des flux et proposer ainsi une meilleure qualité de service

Carte d'identité, passeports

1986 demandes
recueillies en 2025
72% pour des cartes
d'identité
28% pour des
passeports

NOUVEAUTE 2025 :
identité numérique
12 certifications

Ateliers de la conseillère numérique dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme :

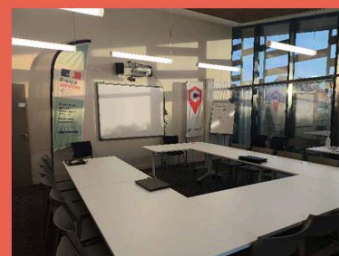
330 accompagnements individuels réalisés

50 ateliers collectifs

TYPES D'ATELIER :

- Prise en main du matériel 224 actions 27,4%
- Bureautique 160 actions 19,6%
- Navigation internet et gestion de contenu numérique 137 actions 16,7%
- Création numérique 65 actions 8%

NOUVEL ESPACE NUMERIQUE:



OUTILS UTILISES:



Focus sur... les animations 2025 qui ont rassemblé 80 personnes

- Atelier Prévention Bienvenue à la retraite avec la CARSAT

PUBLIC : 7 Personnes en retraite depuis 2 ans ou à 2 ans de la retraite

OBJET: 7 séances de 2 heures pour aborder le bien être, la gestion de temps, les démarches administratives et financières...

- Journées France Services



Epicerie sociale et solidaire Trait d'Union



CIAS du Pays de Lumbres
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Lumbres a vu le jour en mars 2022 pour répondre aux besoins des habitants du territoire. Il a pour vocation d'intervenir en complémentarité des centres communaux d'action sociale existants, avec les partenaires. En deux ans d'existence, le CIAS du Pays de Lumbres a déjà mené de nombreux projets en direction des familles, des jeunes parents, des adolescents, des personnes en situation précaires ou éloignées de l'emploi, éloignées des soins...

Epicerie sociale

Clients bénéficiaires en 2025 :

Nombre de foyers inscrits depuis l'ouverture: 115 (72 en 2024)

Nombre de foyers reçus en entretien : 94 (103 en 2024)

File active en décembre : 66 (40 en 2024) soit 149 personnes

Nombre de renouvellement : 127

Nombre de foyers sortis : 38 (augmentation des ressources, emploi, formation...)

Nombre de refus : 11

Nombre de colis d'urgence : 24 (10 en 2024)

Nombre de clients solidaires depuis l'ouverture: 126

Moyenne des clients solidaires par mois : 35

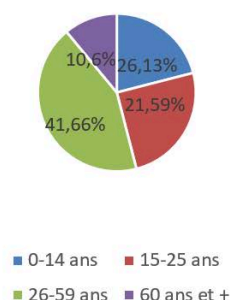
Origine géographique : 79,36% sur le territoire de la CCPL

• Clients bénéficiaires et solidaires : 24 (11 en 2024)

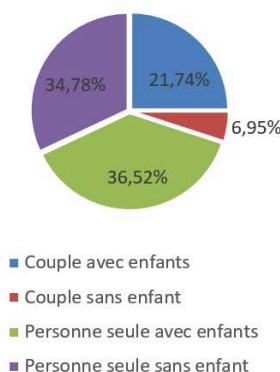
• Clients bénéficiaires 65% / Clients solidaires 35%

Caractéristiques des personnes accueillies

Répartition des bénéficiaires
par âge



Répartition des bénéficiaires par
type de foyer



Reste à vivre



L'Epicerie a proposé
45 ateliers, avec un
total de
296
participants



Actions sociales en Pays de Lumbres, pour tous les âges de la vie



CIAS du Pays de Lumbres
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le CIAS du Pays de Lumbres est un établissement public administratif. Il couvre l'ensemble des 36 communes qui composent la CCPL, géré par un conseil d'administration présidé de plein droit par le Président de la CCPL, Christian Leroy, et de 12 autres personnes (6 membres élus parmi les conseillers communautaires et 6 membres nommés par le Président). Cette volonté de créer un CIAS fait suite à une analyse des besoins sociaux menée à l'échelle du Pays de Lumbres de fin 2020 à début 2021 par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, en lien avec l'ensemble des partenaires, privés ou publics, qui participent à la mise en œuvre d'actions de prévention et de développement social.

A la suite de quoi un plan d'actions a été collectivement construit fin 2021 et validé par les élus lors du conseil communautaire du 2 février 2022.

Accompagnement insertion solidarité et socioprofessionnel



*En 2025, **62 sorties positives** dont 19 sorties professionnelles :

CDI = 3 CDD +1 an : 3 CDD ou intérim + de 6 mois = 3

PLIE = 4 ARE = 3

France Travail en accompagnement global = 1

Auto-entrepreneur : 2

En parallèle, **319 allocataires du RSA en 2025** sur le territoire de la CCPL, **chiffre en baisse de 25% depuis 5 ans**



JEUNES PARENTS

Tous les enfants nés en 2025 sur le territoire de la CCPL ont été invités à venir retirer une box éveil contenant un cadeau réalisé par des couturières du secteur et un livret présentant différents services de la CCPL en lien avec la famille avec des bons offrant par exemple une séance de « bébé dans l'eau » ou encore un livre à retirer en médiathèque. 163 box éveil ont été remises lors de 3 distributions en 2025.



COLO ADOS



80 adolescents (31 filles/49 garçons) de 15 ans nés en 2010 ont pu partir en colonie pour la 3^e année, à la découverte en 2025 de Val Cenis en Savoie et pratiquer de nombreuses activités ! Une action financée par : la CCPL, la CAF, certaines mairies et les familles. La colo pour les ados grencontre comme chaque année un vrai succès, permettant à nos jeunes de s'ouvrir vers les autres et de découvrir de nombreuses activités sportives !





Enfance et famille



LAEP (LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS)

33 séances
15 nouvelles familles
199 parents et 181 enfants



DES ACTIONS PARENTALITÉ

4 animations « Familles, sortez le grand jeu »

3 animation « Familles, venez créer votre jeu de société »

276 personnes ont participé



NOUVELLE ACTION PARENTALITE

Les pépites des parents, temps d'échanges entre parents et professionnels
4 rencontres en 2025
14 participants



RELAIS PETITE ENFANCE

191 ateliers d'animation rassemblant
51 assistantes maternelles
différentes et 254 enfants différents.





Aides à la rénovation de l'habitat



La CCPL, avec le soutien de l'Etat, a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période allant de 2024 à 2029, après celle menée de 2018 à 2023. Elle permet d'aider les particuliers à financer leurs travaux d'économie d'énergie, de mise en sécurité, d'adaptation à l'autonomie, de salubrité... Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs. L'évaluation de la première programmation, menée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, a démontré la pertinence du renouvellement de ce dispositif tant par son impact favorable sur l'amélioration de l'habitat que sur le soutien aux artisans locaux. Il se poursuit ainsi avec un abondement plus conséquent de la CCPL. L'opérateur retenu pour mener à bien les dossiers est Citémétrie. Depuis février 2024, Citémétrie tient des permanences avec ou sans rendez-vous au sein de la CCPL chaque jeudi de 09h à 11h. Citémétrie accompagne les particuliers dans le montage administratif de leur dossier : de l'étude thermique qui devra faire gagner au moins deux classes énergétiques après travaux, au plan de financement prévisionnel.

Les travaux éligibles dans le cadre de ce dispositif peuvent aller de travaux d'énergie, avec au moins deux postes d'isolation minimum (plancher bas, murs, toiture, menuiseries...) pour ensuite envisager le changement de chauffage, de ventilation (VMC), de production d'eau chaude... (il est impossible de déposer un dossier pour du chauffage au fioul), En parallèle, les travaux dits d'autonomie sont également éligibles dans ce dispositif pour le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans, des personnes à 50% et plus en perte d'autonomie ou des personnes âgées de 60 à 69 ans avec justificatif Iso-Ressources déterminant leur niveau de dépendance. De la douche aux rampes d'accès en passant par des barres de maintien, tout ce qui est lié à l'autonomie est pris en compte, au cas par cas ; les travaux doivent atteindre 1 500€ minimum HT.

EN CHIFFRES

En 2025 :

14 dossiers autonomie traités

29 dossier énergie

Montant total des travaux engagés en 2025 : 2 158 725€



L'OPAH (Opération Programmée de l'Habitat) permet de financer des travaux d'économie d'énergie, de sécurité, d'adaptation de salubrité... sous conditions de revenus.

296 450 € d'aides accordées en 2025 par la CCPL



—> Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie :

Parmi les initiatives pour sensibiliser les habitants et les accompagner vers des changements durables de pratiques de mobilité, de consommation, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets, de sobriété et de préservation des ressources comme l'eau potable... la CCPL propose une aide aux habitants à l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie, qui peut aussi être destiné à alimenter les chasses d'eau et/ou lave-linges. L'installation d'une pompe ou d'un surpresseur est également pris en compte. Les aides de la CCPL vont de 60 à 80€ et sont accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs, hors résidence secondaire. Un seul dossier par foyer.

La CCPL consacre une enveloppe de 10 000 € par an à ce dispositif.
En 2025, 29 dossiers ont été déposés pour 2 303,84 € versés par la CCPL.



—> Élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

En 2025, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a élaboré et finalisé son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), conformément aux obligations réglementaires en matière de gestion des risques.

Cet outil stratégique vise à renforcer la préparation du territoire face aux situations de crise (inondations, événements climatiques majeurs, accidents, etc.) en organisant la solidarité et la coordination entre les communes membres.

Le PICS définit les modalités d'intervention de l'intercommunalité, les moyens humains et matériels mobilisables ainsi que les procédures de coordination et d'appui aux communes sinistrées. Son élaboration a permis de structurer une réponse collective et efficace en cas d'événement exceptionnel, tout en renforçant la résilience du territoire. Afin de préparer sa mise en œuvre opérationnelle, un exercice de simulation de crue exceptionnelle va être programmé et réalisé en 2026 avec la mobilisation des élus, des services communautaires et de nombreux partenaires institutionnels. Cette mise en situation permettra de tester les procédures définies dans le PICS et de consolider la coordination entre les différents acteurs de la gestion de crise.



Réduction et optimisation des déchets

En 2025, le budget des déchets de la CCPL représente 2 840 267€ euros. Si l'on ne fait rien, le budget pourrait augmenter dans les années à venir de plus de 700 000€ supplémentaires par an et par foyer pour la collectivité, soit 65€ en moyenne par foyer. Un coût insoutenable pour la CCPL et ses habitants. Pour maîtriser absolument ces dépenses, une stratégie de prévention des déchets a été élaborée, en prenant en compte les avis des habitants exprimés lors des ateliers de concertation.

La CCPL a installé en parallèle en 2025 10 points d'apport volontaires accessibles PMR et 10 papier-carton et verre.



→ Le verre :

est collecté uniquement en apport volontaire sur le territoire de la CCPL : 118 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société MINERIS, et le verre est acheminé directement vers le recycleur final.

Le tonnage collecté en 2025 est de 1186,78 T soit 49Kg/hab.

→ Le papier / carton :

depuis le 01/11/2018, le papier et le carton sont également collectés en apport volontaire : 131 colonnes sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société MINERIS. Le papier et carton ainsi collecté est acheminé directement chez un repreneur local, à la Cartonnerie Sical depuis janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Le tonnage de papier-carton collecté en 2024 reste stable, il est de 631 tonnes soit 26Kg par habitant.

→ Le compostage individuel :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose à ses habitants d'acquérir un composteur d'une capacité de 325 litres sur simple demande et contre une participation financière de 15 euros. Le compostage permet de limiter l'incinération des déchets organiques.

En 2025, 280 foyers se sont portés acquéreur d'un composteur.





SOBRE ET DURABLE

→ Le compostage collectif :

Les premiers composteurs partagés ont été déployés début 2025 dans les communes de la CCPL afin de permettre aux habitants qui le souhaitent d'aller déposer leurs biodéchets dans un point d'apport dédié à cet effet. 20 ont été installés en 2025 et 20 seront déployés en 2026. Chaque site est doté de trois bacs en bois de 1000L chacun. Ce sont les Ambassadeurs Prévention des déchets de la CCPL qui animent et entretiennent les composteurs partagés.



→ Fréquence de collecte des déchets

Depuis le 2 juin 2025, la collecte des ordures ménagères a évolué, comme annoncé lors des réunions publiques de début 2025, et dans les courriers envoyés aux habitants. La fréquence de ramassage des ordures ménagères a évolué suite au renouvellement du marché de collecte de la CCPL qui a pris effet le 1er juin 2025 pour une durée de 5 ans. Depuis le 2 juin 2025, **le bac noir est donc collecté tous les 15 jours** au lieu d'une fois par semaine. Plusieurs facteurs ont mené à cette décision. Les taux de remplissage des bacs à ordures ménagères ont révélé que : plus de la moitié des foyers ne sortaient plus leur bac noir chaque semaine ; les bacs sortis chaque semaine étaient pour la plupart pleins au quart. Ce constat a mis en lumière que les tournées réalisées chaque semaine n'étaient pas optimisées et surtout surdimensionnées. Il fallait trouver une solution pour rationaliser les dépenses publiques et limiter la pollution générée par ces tournées de camions inutiles. A cela s'ajoutent la volonté d'améliorer le cadre de vie et de préserver l'environnement ; moins de camions sur les routes, c'est moins de pollution atmosphérique et sonore ; la nécessité de maîtriser les coûts impactés par l'inflation et la forte augmentation des taxes sur les activités polluantes qui sont autant de facteurs qui impactent le budget de la collectivité. Il fallait donc trouver des leviers d'optimisation des coûts. **Sur 163kg de déchets produits en moyenne chaque année par un habitant du Pays de Lumbres, 74kg pourraient être détournés des ordures ménagères** résiduelles si les gestes de tri et de prévention des déchets étaient mieux pratiqués. A travers cette réduction de fréquence de collecte, la collectivité souhaite également amorcer une nouvelle prise de conscience des usagers sur leur production de déchets et sur la nécessité d'adopter de nouvelles habitudes.

→ Les ordures ménagères :

La CCPL a collecté en 2024, **3838 tonnes** d'ordures ménagères sur les 36 communes du Pays de Lumbres avec **une baisse constatée depuis trois ans de près de 16%**.





→ Les emballages ménagers :

Concernant les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte, le tonnage 2025 est de 878 tonnes, soit 36Kg par habitant.



→ Le refus de tri :

Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, erreur de tri...) passe en refus de tri, qui sont ensuite expédiés au CVE-FLAMOVAL. Cela représente un coût supplémentaire. Le taux de refus de tri en 2025 est en hausse de 10,88%, il est de 205 tonnes soit 26.619€.



Plus d'informations à retrouver dans le Rapport Ordures Ménagères 2025 à venir en septembre 2026.

→ Modernisation du suivi des déchets grâce à l'intelligence artificielle

En 2025, la CCPL a poursuivi la modernisation de son service de gestion des déchets en s'équipant de caméras embarquées associées à des outils d'intelligence artificielle développés par la société LIXO. Cette innovation permet d'améliorer significativement la performance du service public. Les contrôles de qualité du tri sélectif, qui nécessitaient auparavant plusieurs années de travail sur l'ensemble des bacs du territoire, peuvent désormais être réalisés en quelques semaines seulement grâce à l'analyse automatisée des images collectées.

L'utilisation de ces équipements contribue également à renforcer la sécurité des agents de collecte et du matériel en facilitant la détection de déchets dangereux ou non conformes présents dans les bacs d'ordures ménagères, tels que les bouteilles de gaz ou les cartouches de protoxyde d'azote.

Précurseur dans l'utilisation de ces technologies en milieu rural, la CCPL met ainsi l'innovation au service de l'amélioration continue de la gestion des déchets, en cohérence avec la mise en place progressive de la TEOMI pour les particuliers et de la Redevance Spéciale pour les professionnels.





Renaturation du site de l'ex piscine



La Communauté de Communes du Pays de Lumbres écrit une nouvelle page d'un lieu emblématique de son territoire....

L'ancienne piscine de la rue Marx-Dormoy, construite en 1972 et fermée depuis 2018, laisse désormais place à un vaste espace de nature de 4 856 m², désimperméabilisé et repensé pour accueillir la biodiversité... et les habitants.

Après la démolition du bâtiment en 2024, le site a fait l'objet en 2025 d'un important projet de renaturation, porté par la CCPL, pour créer un véritable îlot de fraîcheur et de vie en cœur de ville, en lien avec les espaces naturels environnants.

La renaturation du site de l'ancienne piscine comprend :

Des allées en sable compacté et cheminement piétonnier conservé

Des espaces engazonnés, zones de détente et de pique-nique

Du mobilier en bois, ombrières et plantations locales

Des haies gourmandes, arbres fruitiers, massifs fleuris

Des abris pour la faune et espaces mellifères

Un théâtre de verdure pouvant accueillir jusqu'à 115 personnes

Des éléments de mémoire du site réemployés dans l'aménagement

Un projet exemplaire en faveur de la biodiversité, du cadre de vie et de la reconquête des espaces urbains par la nature.



SOBRE ET DURABLE

Mobilité :



Consciente des enjeux liés à la ruralité et aux changements climatiques, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage depuis plusieurs années dans des actions de mobilité.



→ Les stations de mobilité :

L'autopartage est une solution pour des déplacements plus économiques, écologiques et solidaires. Le projet de stations de mobilité en milieu rural porté par la CCPL s'appuie sur la réussite du service d'autopartage électrique existant depuis 2018 à Escœuilles et Seninghem. Inaugurées en mai 2022, les 7 stations de mobilité de la CCPL comprennent 7 voitures électriques en autopartage et 18 vélos à assistance électrique en vélopartage (VAE). Les 7 stations de mobilité sont configurées pour permettre aux personnes souhaitant supprimer un véhicule dans le foyer ou n'ayant pas accès à un véhicule motorisé de se déplacer.

En 2025, pour les 7 stations, 1 430 réservations (véhicules et vélos) ont été réalisées (à noter des soucis techniques liés aux voitures sur les stations de Lumbres et de Zudausques) pour 79 340,2 km parcourus.

- Arrivée d'une nouvelle voiture de station (E-Citroën deuxième trimestre, financée par le programme TIMS), à Zudausques. L'EVALIA est allé à Seninghem et l'ancien EVALIA est aujourd'hui notre véhicule de remplacement.
- Possibilité de réserver les VAE en avance (ce qui n'était pas le cas avant).

→ Location de vélo de tourisme :

En 2025, 15 réservations longues durées ont été comptabilisées à l'Office de Tourisme.

→ Guide de la Mobilité :

La CCPL a publié et distribué en juin 2024 dans les 11 000 foyers du territoire ainsi que auprès de ses partenaires, son premier Guide mobilité reprenant toutes les solutions de mobilité (aménagements cyclables, stations de mobilité, location vélo, aide à l'achat vélo, bus...) ainsi que des conseils mobilité tous genres. En 2025, il a été traduit et imprimé en version anglaise.



→ Documentaire :



La CCPL a organisé 2 projections du documentaire « Un voyage en Pays de Lumbres », produit par le CEREMA. Le but du documentaire d'analyser les pratiques de mobilités du territoire, d'évaluer les services déjà existants en Pays de Lumbres en s'appuyant sur les échanges et l'expérience de partenaires européens.





→ Le Transport Solidaire :

L'association Familles rurales Surques et environs anime et gère Le Transport en partenariat avec la CCPL. Il s'agit d'une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire ainsi que la commune de Bainghen qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus. Le Réseau de conducteurs bénévoles est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes.

En 2025, 135 personnes transportées (contre 90 en 2024) pour 20 bénévoles, qui ont réalisé 2708 trajets. L'association met également en location une voiture AMI qui a été louée 343 jours.



→ Aide à l'achat de vélo

En 2025, 53 dossiers ont été accordés par la CCPL sur l'enveloppe de 20000€ allouée chaque année soit un total de 5671€ versés.

→ Savoir rouler à vélo :

Dans le cadre de son Plan Climat et de sa politique en faveur des mobilités durables, la CCPL a déployé le programme « Savoir Rouler à Vélo » en partenariat avec l'Éducation nationale. Cette action vise à permettre aux élèves des écoles du territoire d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler à vélo en toute autonomie et en sécurité avant leur entrée au collège. À travers ce dispositif de sensibilisation, la collectivité encourage dès le plus jeune âge les mobilités actives, favorise l'adoption de pratiques de déplacement durables et contribue au développement d'une véritable culture vélo sur le territoire.

En 2025 :

7 écoles du territoire :
Wavrans-sur-l'Aa,
Bouvelinghem, Quercamps,
Bléquin, Lumbres,
Vaudringhem et Setques ont
bénéficié du programme, soit
189 élèves du CP au CM2



→ Liaisons douces

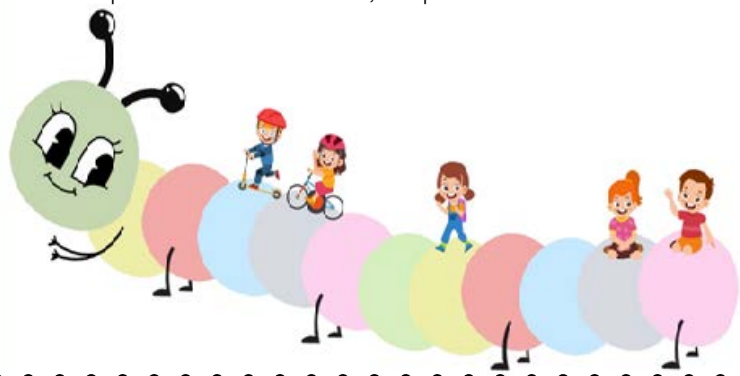
En 2025, la CCPL a inauguré son réseau de liaisons douces, plus de 60km d'itinéraires cyclables sécurisés reliant les principaux bassins de vie du territoire.



SOBRE ET DURABLE

→ Nouveauté 2025 : Challenge écoles

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, la CCPL a lancé en 2025 son premier challenge mobilité scolaire, « Camille la chenille de la Mobilité ». Organisée auprès de deux écoles du territoire, cette action a mobilisé 200 élèves autour de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, trottinette, covoiturage, transport scolaire). L'objectif était de sensibiliser les enfants et leurs familles aux enjeux environnementaux et de sécurité liés aux déplacements quotidiens, tout en encourageant l'adoption de pratiques de mobilité plus durables dès le plus jeune âge. Face au succès de cette première édition, l'opération sera reconduite en 2025-2026.



Premier challenge, premier bilan, quel succès !

Du côté de L'école Jacques Brel de Pihem

On est passé de 46 voitures aux abords de l'école à 37 par semaine, soit une baisse d'émission de gaz à effet de serre de 19% !

En ce qui concerne les modes de déplacement éco mobiles, une hausse a été observée durant le challenge :

- 50% d'augmentation des trajets à pied
- 65% d'augmentation des trajets vélo
- 50% d'augmentation des trajets trottinette, skateboard, roller...
- 64% d'augmentation des trajets en covoiturage
- 159 trajets en voiture individuelle comptabilisés contre 322 trajets éco mobiles durant les quatre semaines du challenge

Du côté de l'école Pierre Brossolette d'Esquerdes

On est passé de 74 voitures aux abords de l'école à 50 par semaine, soit une baisse d'émission de gaz à effet de serre de 32% !

En ce qui concerne les modes de déplacement éco mobiles, une hausse a été observée durant le challenge :

- 28% d'augmentation des trajets à pied
- 50% d'augmentation des trajets vélo
- 75% d'augmentation des trajets trottinette, skateboard, roller...
- 60% d'augmentation des trajets en covoiturage
- 224 trajets en voiture individuelle comptabilisés contre 670 trajets éco mobiles durant les quatre semaines du challenge

→ Animations grand public

Le service mobilité s'est mobilisé en 2025 pour réaliser des animations mobilité avec les jeunes de la MIP, les bénéficiaires du RSA ou de l'épicerie solidaire. Des animations grand public ont également eu lieu, ateliers réparations, balades gourmandes et mystères, stages vélos pour les enfants, des animations en médiathèque,

→ Consultation citoyenne

La CCPL a réalisé une concertation citoyenne sur la mobilité avec un questionnaire et 7 moments d'échanges avec les habitants. L'objectif comprendre les pratiques de nos habitants, identifier leurs besoins et recueillir les attentes. Nous avons déjà recueilli plus de 200 réponses ! La suite sera la réunion d'un comité citoyen mobilité début 2026.





Urbanisme et droits des sols :

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 30 septembre 2019, le service Application du Droit des Sols mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes du territoire.

Chiffres clés 2025 :

Certificats d'urbanisme : 905

Déclarations préalables : 486

Permis de Démolir : 13

Demande d'enseigne / publicité : 8

Déclaration d'Intention d'Aliéner : 325

Permis de construire : 210



Construire et faire des travaux en Pays de Lumbres



Autorisations d'urbanisme



Plan local d'urbanisme
intercommunal



Cahier de recommandations
architecturales et paysagères



Tuto urbanisme : comment
déposer son dossier en ligne ?

Des questions, des projets ? Particuliers et entreprises peuvent trouver leurs réponses en ligne sur notre site cc-paysdelumbres.fr



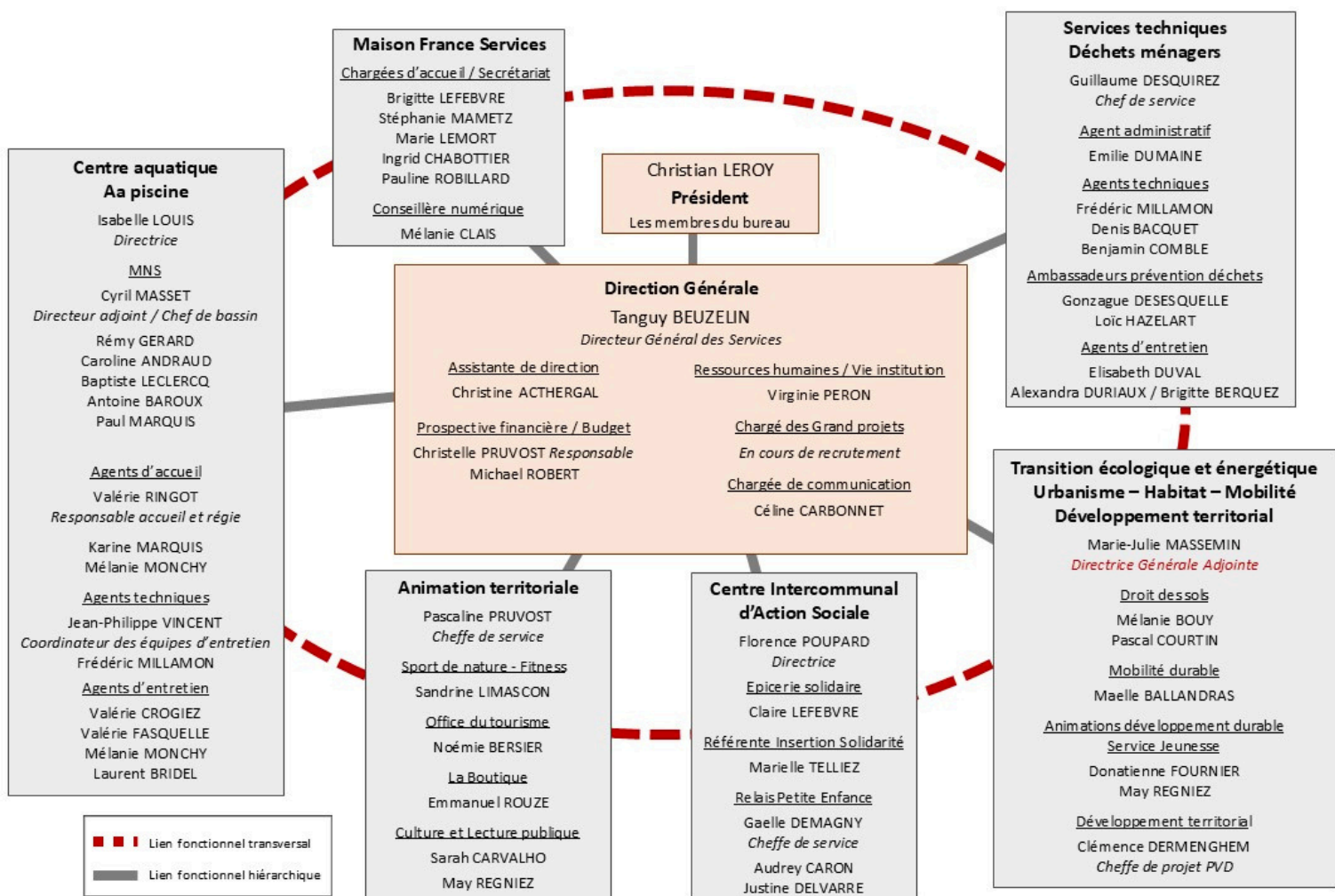
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Les moyens pour agir



LES MOYENS POUR AGIR

Des femmes et des hommes aux services des habitants :



LES MOYENS POUR AGIR

Services Ressources :

→ Communication

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres dispose de divers outils et canaux de communication afin de diffuser l'information communautaire à ses habitants et élus : les réseaux sociaux, les publications papier tout au long de l'année et une récurrence de deux fois par an pour son Magazine intercommunautaire. La CCPL a également recours en parallèle à des insertions dans les médias : presse papier et radio.

Les Réseaux sociaux

Facebook



285 posts publiés en 2025

1 millions de vues en 2025

De 900 followers en 2021 à 6509 en 2025 soit +5609 abonnés en plus en 5 ans

LinkedIn



1145 abonnés depuis 2022

Instagram

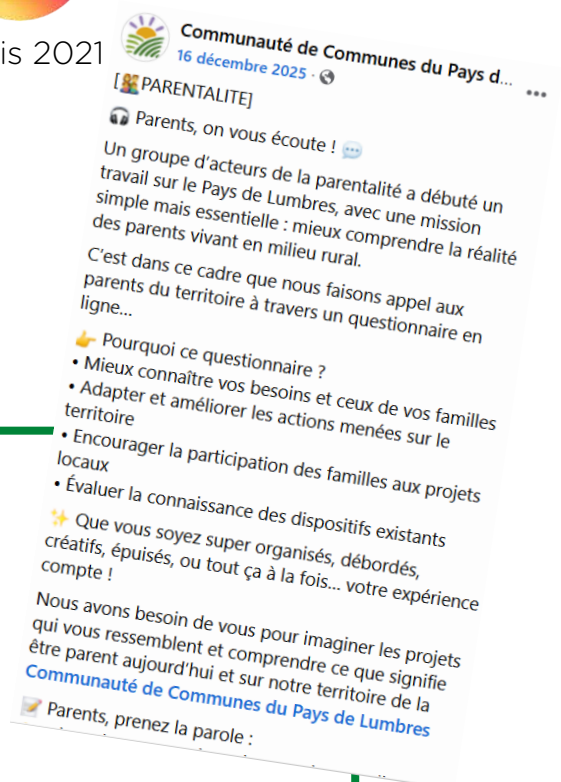


560 abonnés depuis 2021



You Tube

Nouvelle chaîne en création en 2025



Le site internet

cc-paysdelumbres.fr

110.00 visiteurs en 2025

Les pages les plus consultées :

1 - Accueil 2 - Déchets 3 - France services

LES MOYENS POUR AGIR

Publication papier :

12 publications en 2025, toutes consultables sur notre site internet, via notre kiosque communautaire, trié par rubrique



pages 10/12 **Dossier**

Un territoire toujours plus mobile

Avec l'inauguration de ces liaisons douces, le Pays de Lumbres franchit une nouvelle étape vers des déplacements durables, pensées pour une mobilité plus douce et accessible à tous.

pages

8/9

Urbanisme

Quelles démarches pour quels travaux ?

page

17

Culture

La musique entre dans les écoles

Les médecins vont pouvoir prescrire des séances de piscine gratuites

LUMBRES. Des patients souffrant de pathologies spécifiques, et habitant le pays de Lumbres, vont pouvoir se faire prescrire huit séances de piscine par an dans l'équipement de la commune. Les maîtres nageurs de l'An piscine ont été formés à cet effet.

► **Pour qui ?** Uniquement pour des habitants de la communauté de communes du Pays de Lumbres souffrant de pathologies spécifiques : maladies chroniques, personnes en rémission de cancer, qui luttent contre l'obésité, personnes en situation de handicap...

► **Par qui ?** Ce sport sur ordonnance pourra être prescrit par les médecins du Pays de Lumbres. L'idée émane du projet de la maison de santé du Pays de Lumbres, porté par les professionnels et la communauté de communes. Ceci étant, il est des habitants du pays de Lumbres qui consultent des médecins extérieurs, à Saint-Omer par exemple.

Ces derniers seront aussi à même de prescrire ces séances de sport. Ce sera aux patients de leur demander.

► **Combien ?** Les personnes bénéficiant de ce type de prescription auront droit, au maximum,



Des créneaux spécifiques seront réservés pour ces séances à l'An piscine à Lumbres.

à huit séances gratuites par an.

► **Créneaux sanctuarisés.** Les locaux du centre aquatique de Lumbres seront réservés à ces publics spécifiques, pour commencer le vendredi de 16 à 17 heures.

► **Prise en charge.** Les usagers seront pris en charge quasiment

individuellement par des maîtres nageurs sauveteurs qui ont suivi une formation.

Ils seront deux par séance. Et le nombre de patients sera au maximum de 4 à 6 par créneau. Ainsi la prescription médicale de chacun pourra être respectée scrupuleusement. ■ VALÉRY DUHAUT

2 cartes culturelles : distribuées dans les 11.000 boîtes aux lettres

Mag Pays de Lumbres : 2 parutions par an dans les 11.000 boîtes aux lettres - Nouveau : envoyé en courrier aux partenaires, collectivités voisines...

Catalogue de Noël : distribué dans les 11.000 boîtes aux lettres

Presse : 25 retombées presse



LES MOYENS POUR AGIR

→ Ressources Humaines

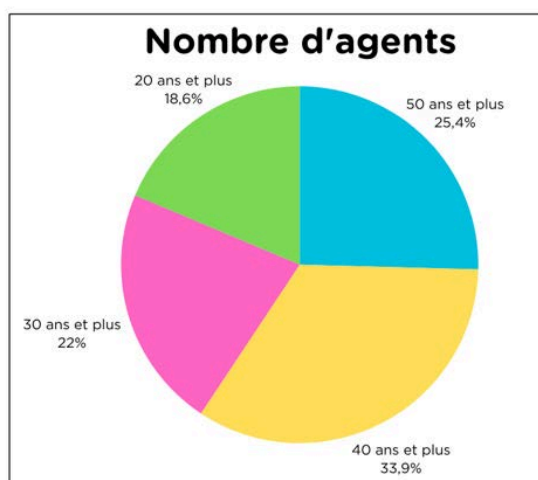
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE, FILIERE, TEMPS DE TRAVAIL, ARRETES ET CONTRATS :

La CCPL comptait parmi ses effectifs en 2025 4 Catégorie A (3 femmes et 1 homme), 18 Catégorie B (12 femmes et 6 hommes), 37 Catégorie C (27 femmes et 10 hommes). La CCPL comptait donc en 2025 59 agents. Sur les effectifs que comptait la CCPL en 2025, 53 agents étaient à temps complet et 6 à temps non complet. La CCPL comptait 6 temps partiel sur autorisation.

Le télétravail est pratiqué au sein de la CCPL par 3 hommes et 20 femmes, 1 journée par semaine. Le télétravail contribue à un meilleur équilibre de vie via la réduction du temps consacré aux déplacements, augmentant de fait le temps de présence dans la sphère familiale.

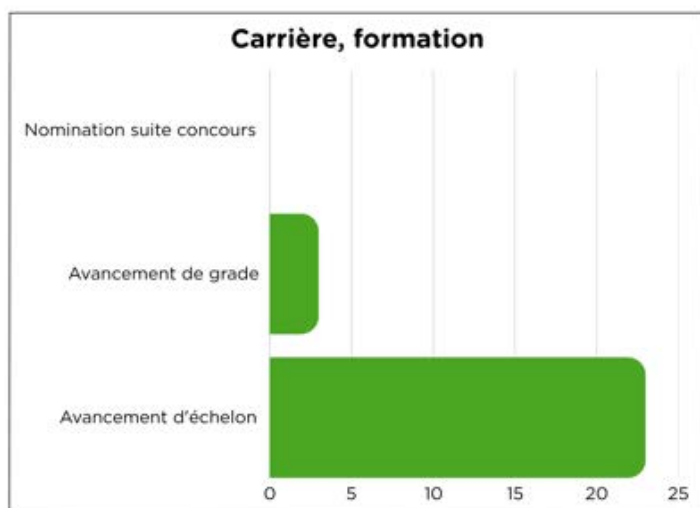
Le service Ressources Humaines a procédé à 70 arrêts en 2025, réalisé 16 contrats de travail et 10 avenants.

EFFECTIFS PAR AGE :



2 CST ont eu lieu en 2025

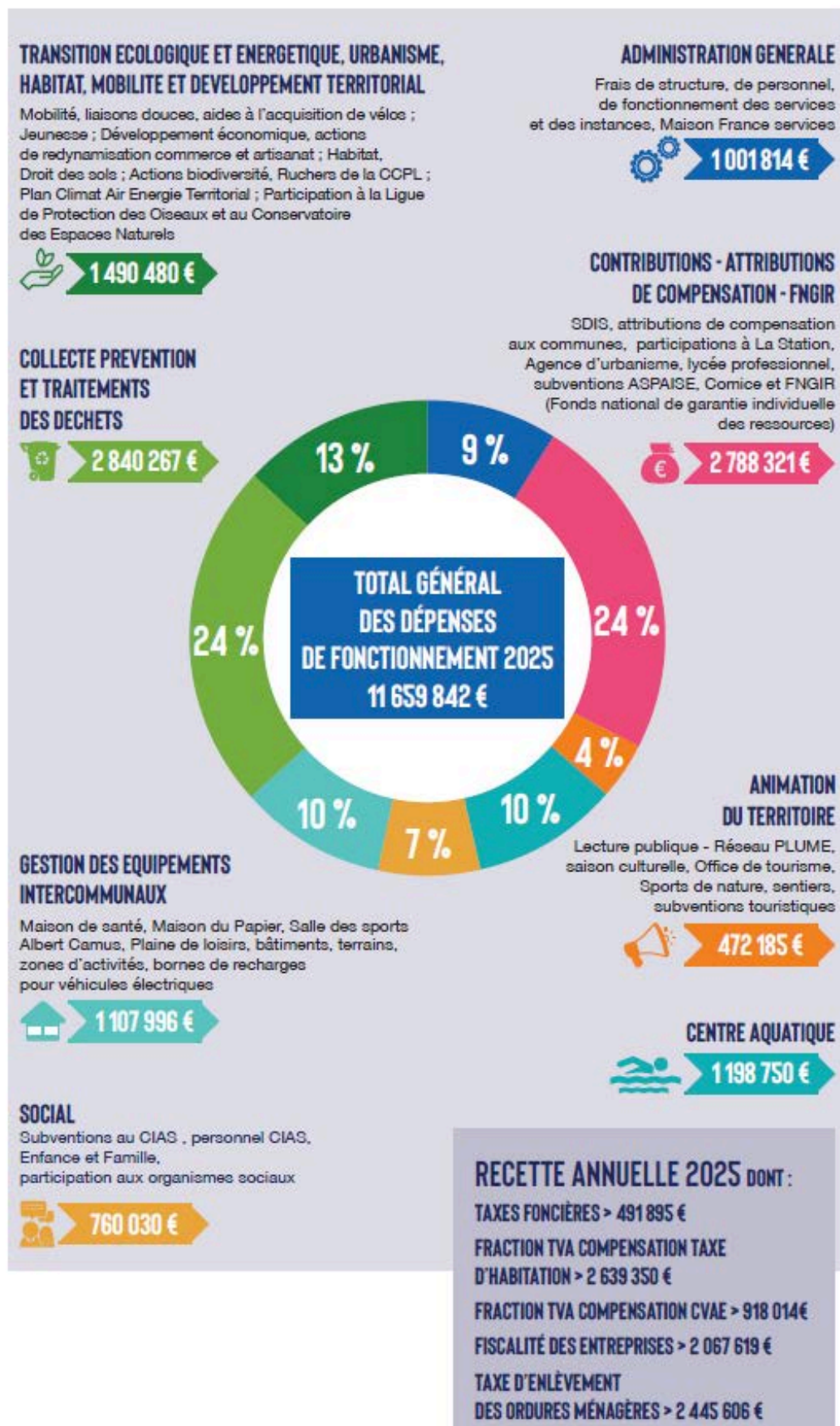
CARRIERE, FORMATION :



Conformément au plan de formation, 86 jours de formation ont été réalisés par les agents en présentiel. Il s'agit de formations organisées par le CNFPT essentiellement. 30 agents ont participé à une formation 'manipulation des extincteurs' et 20 agents ont suivi une formation PSC1.

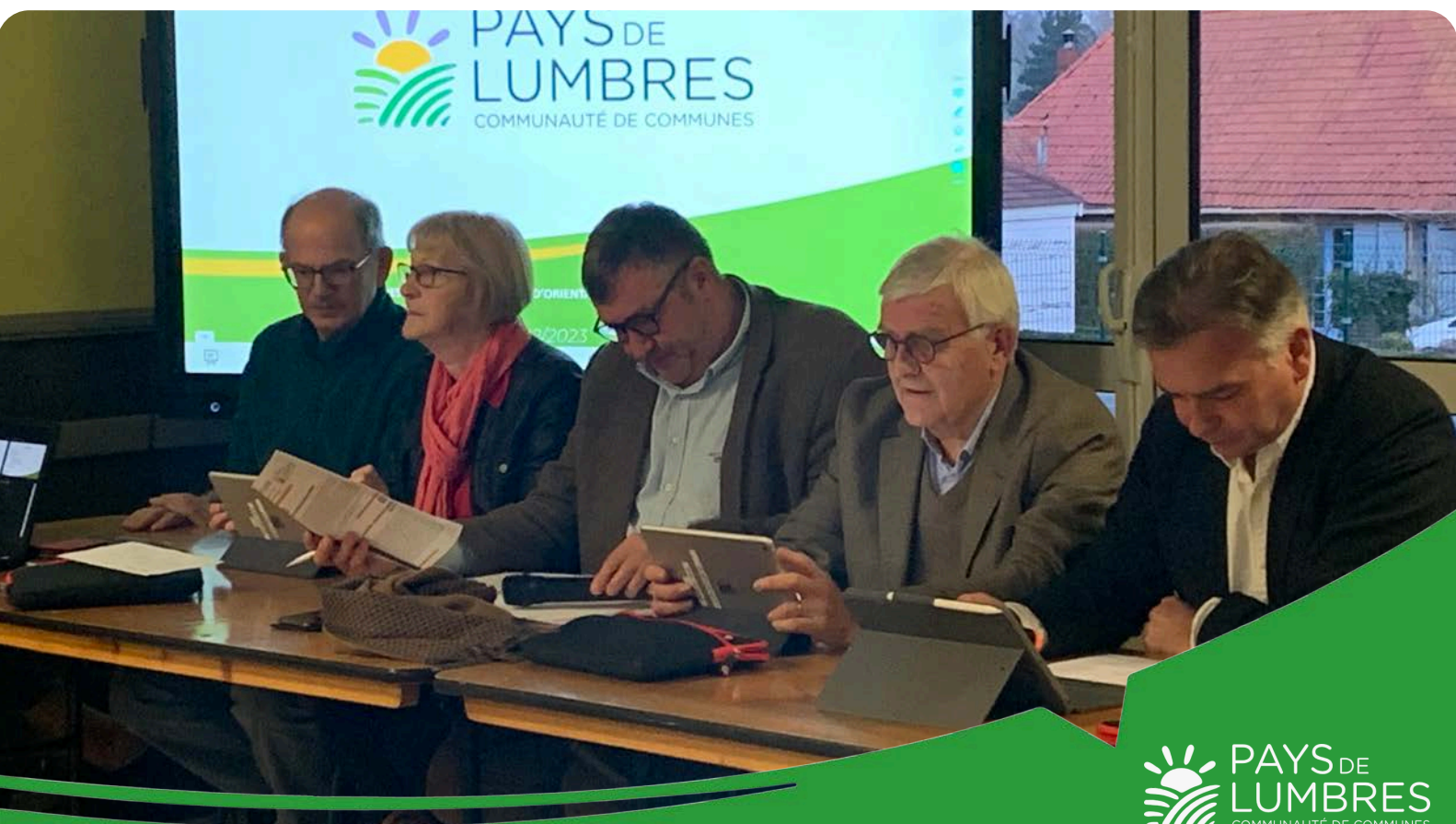
LES MOYENS POUR AGIR

Budget 2025 :



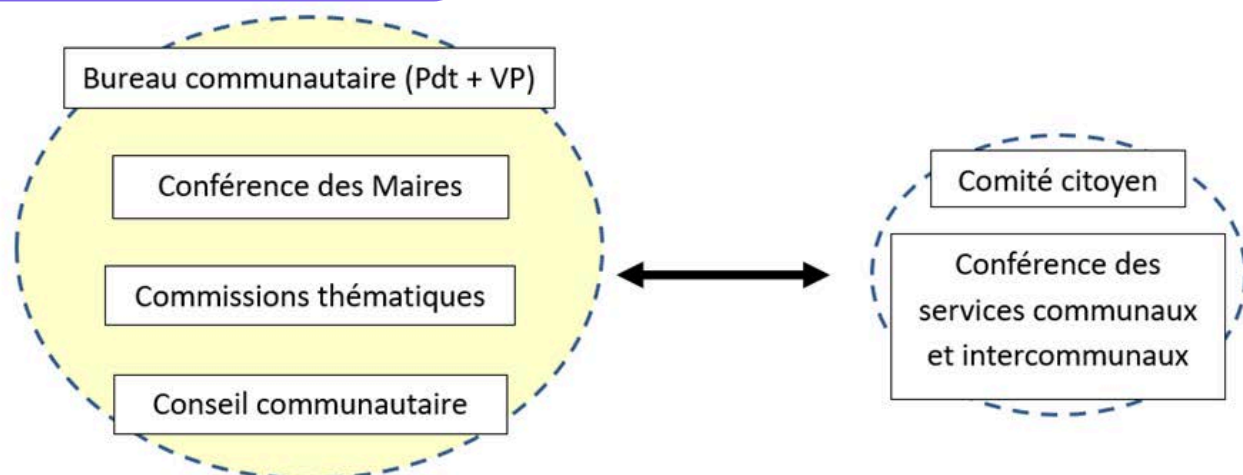
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

UNE COOPERATION SEREINE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMUNALITE



UNE COOPERATION SEREINE

Le Pacte de gouvernance territoriale du Pays de Lumbres :



Une commission Transition écologique et territoriale / Urbanisme et Habitat / Emploi et Développement économique
Une commission Tourisme, Sport et Culture / Affaires scolaires et sociales / Santé et solidarités / Jeunesse et Famille
Une commission Finances et Prospective financière / Communication et exercice du service public

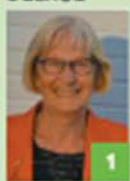
Le Président Christian LEROY



ESCŒUVILLES

12 Vice-Président(es) animent les commissions pour définir et mettre en œuvre

Joëlle
DELRUE



LUMBRES

1^{ère} Vice-Présidente
chargée de la Culture
et de la Lecture
Publique.

Gérard
WYCKAERT



WISQUES

2^{ème} Vice-Président
chargé du Développement
Economique (emploi,
artisanat et commerce).

Christian
TELLIER



SENINGHEM

3^{ème} Vice-Président
chargé des Mobilités,
du Sport et
du Tourisme.

Jean-Michel
CROQUELOIS



HAUT-LOQUIN

4^{ème} Vice-Président
chargé du Centre
Aquatique et
de la gestion du
Patrimoine bâti.

Oliver
DUFOUR



LEDINGHEM

5^{ème} Vice-Président
chargé des Circuits
Courts, des Marchés
locaux et de l'Agriculture.

Didier
BEE

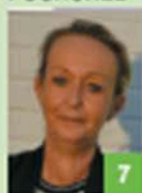


ZUDAUSQUES

6^{ème} Vice-Président
chargé des Finances
et des Ressources
Humaines.

les projets communautaires.

Isabelle
POURCHEL



AFFRINGUES

7^{ème} Vice-Présidente
chargée des Solidarités
et de la Santé.

Gérard-Alexandre
FRANQUE



BONNINGUES-
LES-ARDRES

8^{ème} Vice-Président
chargé de l'Urbanisme
et de l'Habitat.

André
CORDIER



QUELMES

9^{ème} Vice-Président
chargé de l'Optimisation
de la Gestion des
Déchets.

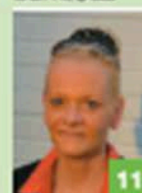
Julien
DELANNOY



WAVRANS / L'AA

10^{ème} Vice-Président
chargé de la
Communication,
du Numérique et
de la Citoyenneté.

Marie-Laurence
BERQUEZ



LUMBRES

11^{ème} Vice-Présidente
chargée de la Transition
Écologique, de la
Jeunesse et de la Famille.

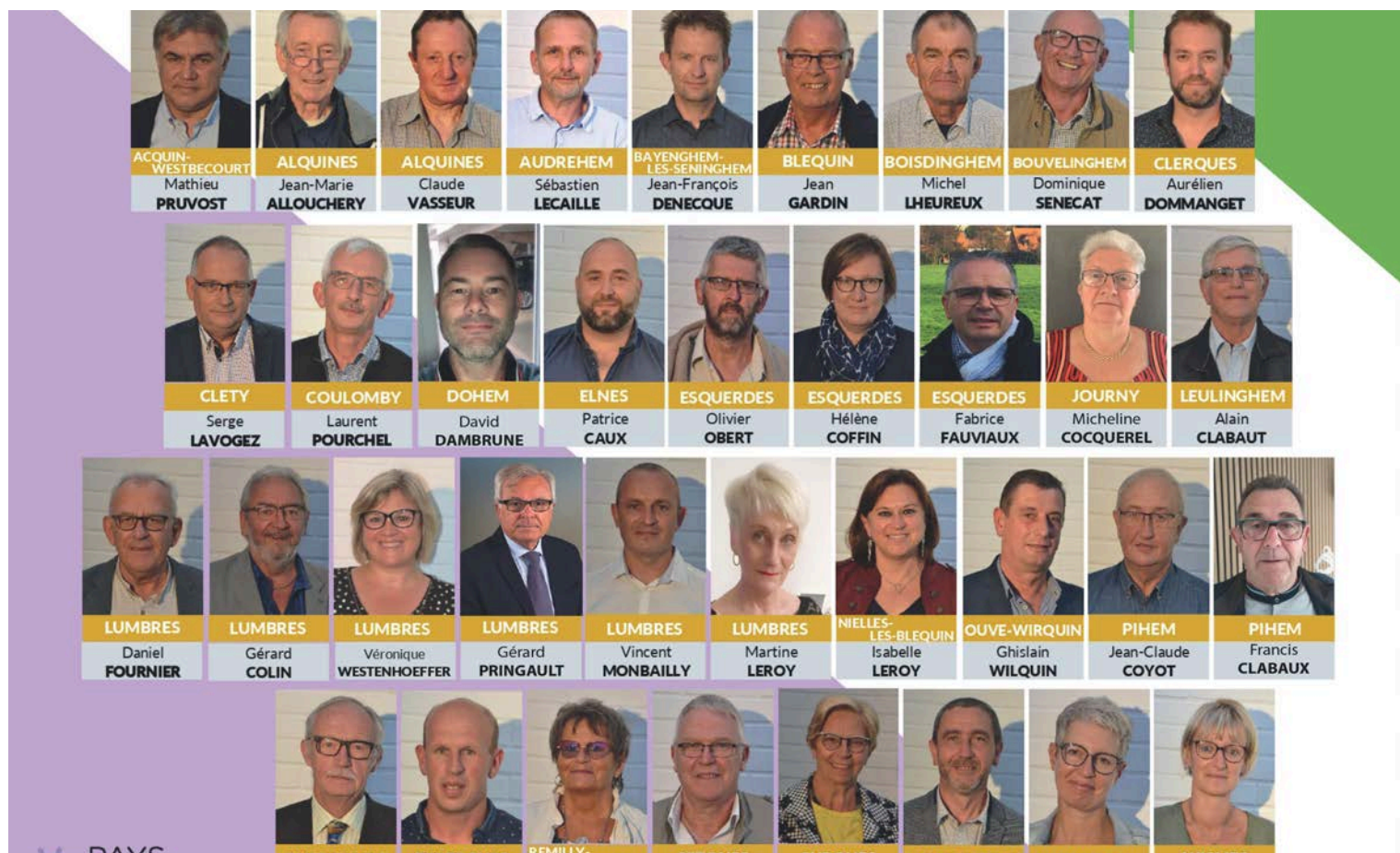
Jacques
DELATTRE



ELNES

12^{ème} Vice-Président
chargé de la Lutte
contre les inondations
et de la GEMAPI.

UNE COOPERATION SEREINE



Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et dans le prolongement de la tradition d'écoute et de respect qui caractérise le Pays de Lumbres dans la relation entre les communes et l'intercommunalité, un pacte de gouvernance territoriale a été mis en place.

L'enjeu ?

Faire en sorte que les communes bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une capacité à participer pleinement et activement aux processus de décisions. Le citoyen est quant à lui également associé à la mise en œuvre des stratégies locales.

→ Des communes mieux impliquées

Les communes sont associées au sein des instances de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres sous plusieurs formes :

1. La conférence des maires

Elle reprend les Maires des 36 communes du Pays de Lumbres.

Se réunit tous les 3 mois

Aborde l'ensemble des sujets majeurs qui concernent la relation entre les communes et l'intercommunalité (projet de mutualisation de services ou de prise de compétence, évolutions réglementaires majeures, questions budgétaires, financement des services partagés...).

2. Les élus communaux participent aux commissions thématiques de la CCPL

Au-delà des seuls Conseillers communautaires représentant la commune, et en complément des Maires, chaque commune a aussi désigné au sein de son conseil municipal des représentants pour siéger dans chaque commission de la Communauté de Communes :

Une commission transition écologique et territoriale abordant aussi les thématiques urbanisme et habitat, emploi et développement économique.

Une commission Animation territoriale reprenant les sujets d'ordre touristiques, sportifs, culturels, scolaires, sociaux, santé, solidarités, jeunesse et famille.

3. Une conférence des services communaux et intercommunaux

Regroupe les services de la CCPL et les secrétaires de Mairies des 36 communes.

Se réunit tous les trimestres.

Vise à rapprocher les services entre eux dans une démarche de soutien mutuel, d'échange d'informations, de formation mutualisée, voire de mise en commun d'expériences sur l'ensemble des sujets qui peuvent concerner la mise en œuvre du service public.

4. Une meilleure association des habitants aux décisions

Dans la droite ligne de la concertation menée avec les habitants sur le PLUI ou le Plan Climat, le comité citoyen est maintenu et élargi à l'ensemble des habitants désireux de contribuer au développement de la Communauté de Communes, de participer à la décision et à la mise en œuvre des actions, et à leur évaluation permanente. Sa structuration est en cours de réflexion.

Une commission finances, communication et exercice du service public.

Les travaux des commissions :
un rouage essentiel de la prise de décision communautaire,
la garantie d'une meilleure compréhension,
la garantie d'une plus grande proximité,
la garantie d'une meilleure contribution des communes sur chaque sujet débattu par l'intercommunalité.

→ Un objectif commun : la recherche de l'intérêt général

La vision collective de l'intercommunalité ne peut être issue de l'addition des seules visions communales, il convient de véritablement construire collectivement et de façon partagée l'intérêt général sur lequel se fonde le développement de l'intercommunalité.

Une répartition claire des compétences entre les communes et l'intercommunalité

La limite entre les compétences gérées par les communes et par l'intercommunalité est claire.

Soit ces compétences sont définies par la loi (au gré des évolutions réglementaires), soit elles sont le fruit d'un choix des communes de transférer telle ou telle compétence à l'intercommunalité pour une meilleure prise en charge du sujet de façon partagée, cohérente et mutualisée avec l'objectif d'apporter un meilleur service aux habitants.

Le Conseil communautaire peut également solliciter les communes pour un transfert de compétence sur un sujet débattu librement au sein de ses instances, les conseils municipaux sont légitimement consultés.

La CCPL n'a donc pas pour objet de se substituer aux communes, mais bien de travailler en partenariat avec elles pour régler un problème commun, mutualiser les moyens humains et financiers sur un sujet, améliorer de façon durable les services apportés au citoyen, le tout en parfaite transparence et avec l'acceptation préalable des communes.

EN 2025

4 conférences des maires
6 conseils communautaires -
5 commissions en
visioconférence
8 Bureaux - 82% de présence
3 Conférences
intercommunales



UNE COOPERATION SEREINE

Les compétences de la CCPL :

Fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité, mutualiser leurs moyens afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire commun et cohérent au service de son développement... voilà les raisons d'être d'une Communauté de Communes comme la CCPL. L'intercommunalité désigne ainsi une forme de coopération entre les communes. Cette coopération est mise en œuvre au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La Communauté de Communes exerce des compétences transférées par les communes ou des compétences de droit transmises par la loi.



Comment la CCPL intervient dans le quotidien de ses habitants ?

Quel est son rôle ?

- Aménagement du territoire
- Elaboration - suivi et gestion du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Soutien aux 36 communes dans leurs projets d'aménagement - instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer (AUD)
- Tourisme et sport de nature
- Gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres
- Création, gestion et maintenance de la station de sports Grandeur nature et balisage des parcours de trail, marche nordique, équestres, pédestres, VTT, course d'orientation...
- Animations touristiques et de sport de nature encadrées par des professionnels
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire tels que la salle de sports Albert-Camus, le centre aquatique. L'Aa Piscine, le terrain synthétique situés à Lumbres,
- Gestion du sentier tout public entre Elnes et Wavrans-sur-l'Aa
- Adhésion à l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer
- Emploi, insertion
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA

UNE COOPERATION SEREINE

- Adhésions à la Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer et au PLIE (Plan Local d'insertion pour l'Emploi)
- Enfance, famille et jeunesse
- Relais Petite enfance, Relais d'assistantes maternelles, Service parentalité : lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Ateliers, animations, sensibilisation à destination des parents-employeurs, enfants et professionnels de la petite enfance
- Point info jeunesse : information de la jeunesse, logement des jeunes, animations de soutien et de sensibilisation
- Logement, cadre de vie
- Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Conseil aux habitants par l'Espace Info Energie
- Aide à la rénovation de l'habitat sans conditions de ressources (aide PCAET)
- Transition énergétique et écologique
- Elaboration et mise en œuvre du PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial avec notamment :
- Mise en œuvre d'une stratégie mobilité
- Actions en faveur de la biodiversité
- Encourager le développement des circuits-courts
- Sensibilisation à la réduction de déchets : Défi Zéro déchet auprès des habitants et des cantines scolaires du territoire, interventions dans les collèges et les lycées du territoire
- Éducation à l'environnement dans les écoles
- Déchets : Gestion de la collecte des ordures ménagères
- Mise en œuvre du tri des déchets
- Adhésion au Syndicat Mixte Lys Audomarois (gestion du centre de tri et déchetterie)
- Gestion de la stratégie d'optimisation des déchets
- Culture, lecture publique
- Mise en place d'une saison culturelle gratuite et accessible à tous
- Mise en réseau des médiathèques du territoire à travers le Réseau PLUME ; coordination et animation de ce réseau
- Soutien à l'enseignement musical • Soutien aux acteurs culturels
- Gestion de la Maison du Papier à Esquerdes
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie sur les mobilités durables
- Création du schéma de liaisons douces
- Mise en œuvre de Stations de Mobilité (autopartage, vélopartage...)
- Soutien au Transport Solidaire
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Opérations de sensibilisation auprès des habitants : Challenge de la Mobilité, Opération savoir rouler à vélo dans les écoles
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique
- Aide à l'achat de vélos et vélos PMR
- Santé
- Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Lumbres
- Actions de prévention de promotion de santé
- Actions sociales
- Actions améliorant l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé
- Services à la personne
- Maison des Services labellisée France services : dématérialisation des démarches usagers, accompagnement de démarches administratives
- Gestion patrimoniale et technique des bâtiments communautaires (Salle de sport Camus, Centre aquatique L'Aa Piscine, Maison du Papier, Maison de Santé Pluridisciplinaire)
- Financement pour le compte des communes du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Développement économique
- Aide à la création, reprise, développement d'activité, appui à l'installation d'entreprises
- Aménagement, entretien et gestion de parcs d'activités : la zone d'activités de Wavrans-sur-l'Aa, la zone d'activités de Cléty, la zone des Sars à Lumbres, la Porte du Littoral à Leulinghem.
- Stratégie de soutien et d'accompagnement au commerce de proximité, à l'artisanat et à l'agriculture
- Adhésion à l'agence de développement et de promotion économique SOFIE
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

UNE COOPERATION SEREINE

Coopération :

→ Les actions de la CCPL dans les communes

Depuis sa création, la CCPL supporte le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes adhérentes. Cette participation est couverte par la fiscalité et représente une somme importante dans le budget communautaire. Elle s'élève pour 2025 à 796 236, soit 32,92€ par habitant.

En parallèle, la CCPL supporte également financièrement pour les 36 communes de son territoire l'adhésion au Parc Naturel Régional à hauteur de 55 462,50€ en 2025.

→ Fonds de concours aux communes

Fonds de concours rénovation énergétique du patrimoine communal :

aide communautaire aux communes souhaitant réhabiliter des équipements existants, notamment d'un point de vue énergétique.

Ces projets en général accompagnés par le Conseiller en Energie Partagé répondent aux objectifs du Plan Climat. Un fonds dédié aux projets de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux a donc été créé.

- Opération d'ensemble (bouquet de travaux et non rénovations partielles) afin de soutenir des projets

- Projet accompagné par le CEP (en amont et pendant les travaux)

- Projets atteignant le niveau BBC rénovation

Il est proposé que ce fonds de concours puisse venir abonder les projets à hauteur de 30 % du montant HT des travaux dans la limite de 30 000 € par dossier.

Une bonification, de 10% maximum, pourra être accordée aux projets exemplaires : atteinte de performances énergétiques renforcées (bâtiment passif, label EnerPHit)

Utilisation de matériaux biosourcés (80% de l'isolation) ou d'ENR

En 2025

3 dossiers ont été déposés et 3409€ ont été versés par la CCPL pour de la restauration de petit patrimoine ; 30 000€ pour la réalisation de 3 city stades.

